



Puisse ma voix ne pas sonner qu'aux oreilles de sourds !

Le 26 mai 2012 : le retour des cloches à Aulps

Le samedi 26 mai 2012, seront commémorés les 800 ans de la consécration de l'abbatiale d'Aulps. **En cette occasion unique, la maison Paccard d'Annecy réalisera la Cloche de la consécration.** D'une hauteur et d'un diamètre de cinquante centimètres, elle pèsera quatre-vingt-cinq kilos et donnera le sol. Elle sera associée aux petits et grands moments de la vie du Domaine de découverte de la Vallée d'Aulps. Ainsi, après plus de deux siècles de silence (les cloches « monastiques » ont été fondues en 1792), un son d'airain résonnera à nouveau à Aulps !

Du lever au coucher, le son des cloches rythmait la vie de la communauté monastique. Lui seul pouvait troubler un silence si étroitement associé à la vie spirituelle du moine. Trois termes désignent l'instrument destiné à convoquer la communauté. *Signum*, le signal, est le terme reçu de la Règle de saint Benoît. Avec la *campana*, le *signum* désigne une cloche à l'église. Il y en a ordinairement deux, une grande et une petite. On trouve aussi une cloche au réfectoire désignée par le terme *campana* ou *nola* d'où l'expression *sedere ad nolanam* « s'asseoir à la *nola* » pour désigner la place de présidence. Il s'agit d'une cloche de petites dimensions. Dans le monastère, résonnent aussi la cloche du dortoir et celle du chapitre.

Dans l'esprit d'un retour à l'austérité dans la vie monastique, le chapitre général de l'Ordre cistercien, statue en 1157 que les clochers en pierres sont interdits. Il précise aussi que les cloches de l'Ordre ne doivent pas dépasser cinq cent livres, de telle sorte qu'une seule personne puisse les sonner. Les codifications cisterciennes du XIII^e siècle consacrent un chapitre à l'art et la manière de sonner les cloches : *De campanis et quomodo pulsantur* : « Lorsqu'on fait un intervalle entre les laudes et primes, on doit sonner doucement la grosse cloche. De même pour le premier coup d'une Heure, pour le mixte (mélange d'eau et de vin réservé au lecteur), avant et après le repas et aux *biberes* (coups à boire) ainsi que pour les messes. On doit aussi la sonner à tous les offices et à toutes les Heures auxquels les convers doivent participer. Prime, tierce, sexte, none et les complies, seront toujours sonnées avec la petite cloche ainsi que le chapitre et la *collatio* ».



Les cloches d'Aulps

Avant le XVII^e siècle, les textes ne révèlent rien sur les cloches de l'abbaye d'Aulps. Il faut attendre 1688 pour apprendre que la plus grande cloche est cassée. En août 1702, un incendie causé par la foudre « brûle jusqu'aux cloches » qui tombent sans doute brisées au sol. Quelques temps plus tard, le moine d'Aulps Michel Mingon reproche à son prieur Louis Gros de ne pas avoir fait refondre les cloches depuis quatre ans. Ce document n'est pas daté, mais est sans doute postérieur à l'incendie de 1702 et remonterait donc à 1706. Au milieu du XVIII^e siècle, un voyageur nommé Jonas Jeanneret s'arrête à Aulps. Il voit une vieille cloche brisée « que la tradition fait remonter à l'abbé Guillaume I^{er} [XII^e siècle]. Il prend en note l'inscription gravée en relief : *Ad surdas utinam mea vox non tinniat aures* », que l'on peut en fait restituer ainsi ***Utinam mea vox non tinniat ad surdas aures : Puisse ma voix ne pas sonner qu'aux oreilles des sourds !*** En 1792. Il y a désormais quatre cloches – deux grosses et deux petites dont l'une est encore cassée – dans le clocher reconstruit depuis 1702.

Manifestation sonore de la volonté divine, les branles surnaturels des cloches de l'abbaye sont aussi associés à plusieurs légendes et jalonnent son histoire.

« Comme il ne pouvoit oublier son ancienne solitude des Alpes, il y venoit de tems en tems gouter le bonheur de la retraite et du silence. Ce fut en un de ses voyages que Dieu exauça les desirs qui le pressoient de sortir de ce monde pour lui être uni dans toute l'éternité. Car après être demeuré quelques jours en cette abbaie, étant sur le point de retourner à Sion, il se trouva indisposé. Cependant, son zele s'élevant au dessus de ses infirmités, il ne laissa pas de partir. Mais lorsqu'il fut venu à une petite montagne nommée le Mont de Tey qui se rencontroit sur son chemin, il ne put passer outre. Dieu, voulant qu'il finit ses jours au monastère des Alpes, fit par une merveille extraordinaire que sa mule enfonça dans un rocher comme elle auroit fait dans de la cire, et **que les cloches de l'abbaie des Alpe qui n'est pas éloignée de cette montagne sonnassent d'elles-mêmes.** Ce double prodige fit connoître au bienheureux Guerin, que la volonté de Dieu n'étoit pas qu'il retournât à sa ville épiscopale. Ainsi il revint au monastere des Alpes, ou, à peine fut-il arrivé, qu'il tomba malade et termina peu de tems après sa course par une heureuse mort, qui est marquée dans le menologe au sixième janvier, quoique sa fête se fasse le vingt-huitième d'août, avec un concours incroyable de peuple qui y vient du fond de la Suisse et de divers autres païs ».

LE NAIN (dom P.), *Histoire de l'ordre de Cîteaux*, t. V, 1697, p. 434-435.



« Dieu a relevé dans ces derniers tems les mérites de son serviteur. Car en l'année 1689, les vaudois, calvinistes de religion, aiant été chassés de leurs vallées de Lucerne par le duc de Savoie et mis en fuite par le comte de Berne, qui commandoit l'armée, sur la marche qu'ils faisoient pour retourner en leur païs, passerent par l'abbaye des Alpes, la pillèrent, s'accagerent l'église, profanèrent les sacrez autels & les reliques des saints, qu'ils foulèrent aux pieds et qu'ils jetterent au feu et s'éforçerent d'abattre le tombeau de saint Guerin à coups de marteau et par d'autres voies semblables. **Mais Dieu mit l'épouvante parmi ces impies, la cloche de l'église sonna d'elle-même sept coups et ces misérables qui ne pouvoient croire qu'il y eut quelqu'un au cloché y étant montez et n'y trouvant qui que ce soit, sortirent aussitôt de l'église tout effraiez et épouvantez d'un tel évènement, ce qui les empêcha de mettre le feu au monastère, comme ils y étoient résolus.** Or ce miracle a été attesté par un grand nombre de personnes qui sont encore presque tous presentement en vie ».

LE NAIN (dom P.), *Histoire de l'ordre de Cîteaux*, t. V, 1697, p. 435-436.

Un jour, un orage épouvantable éclata sur Lens et toutes les vaches furent transportées par l'ouragan à Saint-Jean-d'Aulps. Chaque vache avait des feuilles de vigne entrelacées dans ses cornes ; **et les cloches de l'abbaye se mirent à sonner toute seules. À ce moment-là la tempête s'arrêta.** Pendant que les cloches sonnaient, les habitants de Saint-Jean-d'Aulps entendirent une voix qui criait (c'était la voix du notaire vereux) « les *trouyes* rouges sonnent ! ». [Les truies rouges en question, c'étaient les cloches.]

ABRY (C.), JOISTEN (A.), " La légende noire de l'alpe de Lens", *Êtres fantastiques dans les Alpes, recueils d'études et de documents en mémoire de Charles Joisten (1936-1981)*, 1992 (Le Monde Alpin et Rhodanien, 1-4), p. 300.



Au son des cloches dans une abbaye cistercienne au XVIII^e siècle

d'après Armand-Jean LE BOUTHILLIER DE RANCÉ, *Reglemens généraux pour l'abbaye de Notre-Dame de La Trappe*, Paris, 1701 et Édition revue et augmentée, Fribourg 1794.

Motif	Grosse cloche de l'église	Petite cloche de l'église	Cloche du chapitre	Cloche du réfectoire	Cloche du dortoir
Réveil					x
Vigiles	80 à 100 coups				
Laudes	x				
Prime	x				
Chapitre			x		
Tierce		x			
Fin du travail le matin et Messe	x				
Mixte	x				
Sexte		x			
Début du repas				x	
Fin du repas				x	
Seconde table				x	
Nones	x				
Fin du travail et 1 ^{er} coup de vêpres	10 ou 12 coups				
<i>Collatio</i>		x			
Complies		x			
Coucher					x